
**Syndicat mixte du Pays Plateau de Caux Maritime
(Département de la Seine-Maritime)**

**Enquête publique portant sur la mise en compatibilité
du schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Pays Plateau
de Caux Maritime avec une déclaration de projet**

29 février 2016 – 31 mars 2016

**CONCLUSIONS MOTIVEES ET AVIS
DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

La société Linex Panneaux SAS, spécialisée dans la fabrication de panneaux agglomérés à base de bois et de lin, est implantée sur la zone d'activité Caux Multipôles à Allouville-Bellefosse (Seine-Maritime).

La société a un projet d'extension conduisant à une consommation d'espace agricole qui nécessite une adaptation des documents d'urbanisme en vigueur, notamment du schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Pays Plateau de Caux Maritime.

Une procédure de mise en compatibilité du SCOT avec la déclaration de projet (reconnaissance de l'intérêt général de l'opération envisagée) prévue à l'article L300-6 du code de l'urbanisme a ainsi été lancée par le président du syndicat mixte du Pays Plateau de Caux Maritime en application des articles L143-44 à L143-50 du code de l'urbanisme.

L'article L143-44 du code de l'urbanisme précise qu'une opération faisant l'objet d'une déclaration de projet et qui n'est pas compatible avec les dispositions d'un schéma de cohérence territorial ne peut intervenir que si l'enquête publique concernant cette opération a porté à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du schéma qui en est la conséquence.

L'enquête publique prescrite par le président du syndicat mixte du Pays Plateau de Caux Maritime par arrêté du 26 janvier 2016, qui s'est déroulée du 29 février 2016 au 31 mars 2016, a donc eu un double objet : l'intérêt général du projet et la mise en compatibilité du SCOT.

Elle a été précédée, conformément à l'article L143-44 du code de l'urbanisme, par une réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées au cours de laquelle a été souligné par l'ensemble des participants l'intérêt général du projet. Il a par ailleurs été constaté lors de cette réunion la limitation de la consommation des espaces agricoles, la chambre d'agriculture reconnaissant pour sa part l'effort produit en la matière.

L'enquête a été effectuée selon les modalités définies par le code de l'environnement (chapitre III du titre II du livre 1^{er}). Elle en a respecté les formes et s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Le dossier d'enquête était clair et complet.

Une large publicité de l'enquête a été faite puisqu'elle a été étendue aux cinq communautés de communes constituant le Pays Plateau de Caux Maritime. Le choix des lieux d'enquêtes s'est porté sur le siège du Pays (Doudeville) et les communes d'implantation (Allouville-Bellefosse) et de proximité (Valliquerville).

L'enquête n'a cependant eu que peu d'écho auprès du public puisque seules deux personnes se sont présentées à mes permanences et seulement trois observations (une favorable et deux défavorables) ont été portées sur les registres d'enquête. Deux personnes publiques associées, dont la CCI Seine Mer Normandie, ont par ailleurs confirmé leurs avis favorables au projet au cours de l'enquête.

1 - Le caractère d'intérêt général du projet de la société Linex Panneaux SAS

Le projet de développement industriel global de la société Linex tel que présenté à l'enquête est bénéfique pour plusieurs raisons.

Sur le plan de l'emploi, le projet a pour effet de le maintenir (actuellement 173 emplois directs) et de le développer (40 à 50 emplois directs supplémentaires à terme).

Sur le plan économique, il a un impact sur les entreprises régionales (filiales du lin, exploitations forestières, sous-traitants en matière de maintenance....).

Sur le plan du développement durable, l'activité de la société privilégie un secteur porteur en la matière, à savoir le matériau bois.

La création d'une unité postformage de plans de cuisine évitera par ailleurs le départ de camions vers l'Italie avec des panneaux agglomérés dont la moitié revient en France sous forme de plans de cuisine.

Un nouveau sécheur permettra en outre une mise aux normes européennes en matière de rejets industriels.

Quant aux inconvénients liés à l'extension de la société Linex, il pourrait être avancé l'impact visuel de nouvelles constructions, qui seront toutefois de taille modeste par rapport au bâti existant, l'augmentation des émissions dans l'air, qui ne devrait pas être significative, et le « grignotage » de terres agricoles.

En conclusion, les avantages relevés ci-dessus m'apparaissent justifier l'intérêt général du projet au regard des éventuels inconvénients.

2 – La mise en compatibilité du schéma de cohérence territoriale du Pays Plateau de Caux Maritime

L'intérêt général du projet étant à mon sens avéré, la mise en compatibilité du SCOT qui en est la résultante est nécessaire.

La modification du SCOT envisagée consiste à augmenter la possibilité d'extension de la zone d'activité Caux Multipôles d'Allouville-Bellefosse de 15 ha, soit 1% du territoire communal.

Parallèlement, une économie de 10 ha est réalisée dans le SCOT sur les autres zones d'activité du territoire. La mise en compatibilité porte donc en définitive sur une augmentation limitée à 5 ha sur l'ensemble des zones d'activité du Pays Plateau de Caux Maritime d'ici 2035. Cette limitation de la consommation foncière m'apparaît devoir être soulignée.

Je rappelle que le territoire du Pays Plateau de Caux Maritime regroupe 109 communes pour une superficie de plus de 71 000 ha, dont 76 % de surfaces agricoles utiles (54 400 ha).

La modification du SCOT est très limitée. Elle est adaptée à la situation.

Au vu des éléments ci-dessus exposés, j'émet un **avis favorable** à la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du schéma de cohérence territoriale du Pays Plateau de Caux Maritime en vue d'étendre la zone d'activité Caux Multipôles sur le territoire de la commune d'Allouville-Bellefosse nécessaire au projet de développement industriel global de la société Linex Panneaux SAS.

Fait à Mont-Saint-Aignan, le 23 avril 2016

Le commissaire enquêteur

Patrick de Heinzelin